Image not found or type unknown

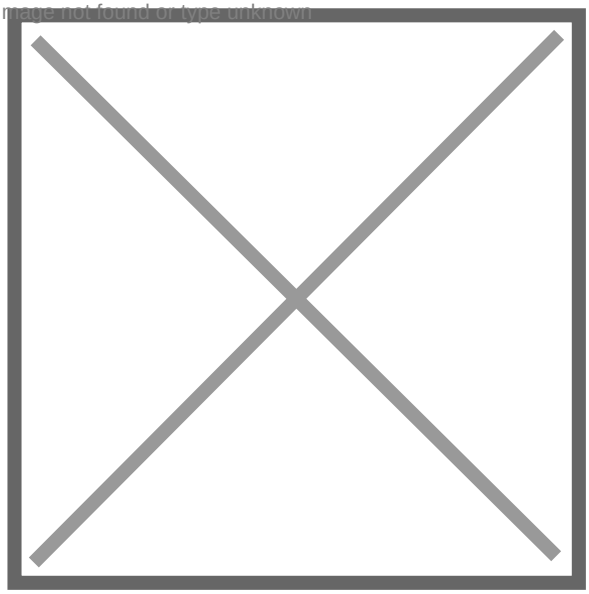

Cherche conseil sur contestation de constat d'accident vehicule

Par **therealgizele**, le **12/08/2013** à **14:25**

Bonjour à toute et à tous [smile3],

I HAVE GOT A BIG PROBLEM ! Je vous explique mon problème. En 2011, nous avons louer chez U-C.. un camion pour un déménagement. Pendant ce déménagement ou nous devions transporter les meubles 250 km plus loin rien ne s'est passé. Mais voilà qu'aujourd'hui, la personne qui s'est portée caution solidaire (nous n'avons pas de chéquier) vient de recevoir un courrier de l'assurance du loueur de voiture comme quoi nous aurions eu un accrochage. Nous contestons formellement cela, d'ailleurs au retour du camion U-C.. nous a rendu notre caution sans problème il n'y avait rien sur le camion. Nous avons appeler l'assurance qui ne veut pas nous envoyer un double du constat sans que nous lui fassions un courrier de contestation. N'ayant pas eu d'accident pendant ce voyage, je ne sais quoi faire, quoi dire ... Je me méfie de ce qui a pu être écrit dans ce fameux dossier/ constat d'assurance que je n'ai jamais vu. Ont ils le droit de me refuser un double ? Car pour pouvoir contester il faut bien que je me base sur quelque chose : dates, lieux, partie(s) endommagée(s) du second véhicule, quel véhicule (moto, voiture ...) ... S'il suffit d'écrire je déclare n'avoir eu aucun accident en 2011 .... je trouve ça assez succinct, ma foi ![smile7] Quelqu'un pourrait il éclairer ma lanterne car je sens que ce chemin va être long et difficile ... J'espère avoir mis ce post au bon endroit ... Bonne journée à toutes et à tous !!! Et merci d'avance.
Bonjour,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés